

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 23 1975

UN/DA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.1/1060/Add.1
21 octobre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
PREMIERE COMMISSION
Point 119 de l'ordre du jour

QUESTION DE COREE

Additif

Lettre datée du 20 octobre 1975, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte ci-joint d'un message proposant de renouer sans délai le dialogue entre le Sud et le Nord que le Coprésident par intérim du Comité de coordination entre le Sud et le Nord pour le côté de Séoul a adressé le 13 octobre 1975 à son homologue de Corée du Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme additif à notre mémorandum relatif au point 119 de l'ordre de jour qui figure dans le document A/C.1/1060.

L'Ambassadeur,
(Signé) Tong Jin Park

TEXTE DU MESSAGE

C'est avec un profond regret que je me vois dans l'obligation d'appeler votre attention sur le fait déplorable qu'il y a quelque temps déjà qu'il n'y a pas eu de réunion des Vice-Présidents du Comité de coordination entre le Sud et le Nord. Voilà maintenant des mois que votre côté refuse obstinément, en violation flagrante de l'accord que nous avons conclu, de tenir cette réunion.

Je tiens à évoquer brièvement la manière dont votre côté persiste depuis quelques mois à violer notre accord en ce qui concerne la question de la convocation de la réunion des Vice-Présidents du Comité de coordination entre le Sud et le Nord. A la dixième réunion des Vice-Présidents, tenue le 14 mars 1975, nos deux côtés étaient convenus de fixer au 30 mai la date de la onzième réunion des Vice-Présidents. Le 29 mai, à la veille même de la date convenue pour la réunion, votre côté nous a cependant unilatéralement informés que la réunion serait "reportée à une date indéterminée", faisant ainsi complètement fi de la procédure normale qui veut que de tels changements ne puissent se faire qu'après des consultations préalables. Le 9 juillet, je vous ai fait transmettre un message téléphoné par la ligne téléphonique directe Séoul-Pyongyang de notre comité de coordination entre le Sud et le Nord, dans lequel je vous proposais que la réunion reportée se tienne le 15 juillet. Votre côté a cependant rejeté ma proposition, sans nous donner de raisons tant soit peu claires pour ce refus. Votre côté n'a du reste même pas daigné répondre à un nouveau message téléphoné du 8 août, dans lequel je vous proposais de fixer au 29 août la date de la réunion.

Compte tenu de la gravité de l'évolution des relations entre les deux côtés coréens depuis quelques mois, j'estime devoir à présent vous faire part de la profonde préoccupation que me cause l'attitude de votre côté que je viens d'évoquer.

C'est à une date antérieure, à savoir le 28 août 1973, que votre côté a unilatéralement interrompu le fonctionnement normal du Comité de coordination entre le Sud et le Nord. Votre côté ne s'est attaché par la suite qu'à prendre des mesures visant à exacerber la tension entre nos deux côtés, tout en refusant obstinément de normaliser le fonctionnement du Comité, enfreignant sans réserve tous les accords intercoréens existants que nos deux côtés avaient eu tant de mal à élaborer. Les provocations militaires et terroristes que votre côté perpétrait contre nous se sont progressivement intensifiées. Avec la cessation des hostilités en Indochine au printemps dernier, votre côté a ouvertement commencé de jouer avec l'idée dangereuse qu'une unification communiste du pays pourrait être réalisée par l'emploi des armes. Cherchant manifestement à trouver un prétexte pour justifier le déclenchement d'une nouvelle guerre fratricide entre les deux côtés coréens, votre côté a entrepris d'intensifier une campagne flagrante de provocation et d'agitation visant à entraîner une explosion de violence dans la République de Corée. Et, pour envenimer les choses, votre côté s'efforce même à présent de mettre fin aux réunions des Vice-Présidents, seul contact intercoréen qui ait été maintenu dans le cadre du Comité de coordination entre le Sud et le Nord depuis que votre côté a précédemment interrompu, en 1973, le fonctionnement normal du Comité.

Il m'a été dit entre-temps que votre côté parle maintenant de prétendues "conditions préliminaires" d'une reprise du dialogue politique intercoréen au sein du Comité de coordination entre le Sud et le Nord et qu'il fait état de la politique tant intérieure qu'extérieure de la République de Corée, ce qui constitue un acte inadmissible d'intervention dans les affaires intérieures de celle-ci en même temps qu'une violation flagrante de l'esprit du Communiqué commun Sud-Nord. On rapporte cependant qu'en d'autres occasions votre côté aurait dit qu'il se garderait de s'entretenir avec notre côté tant que le gouvernement actuel de la République de Corée demeurerait au pouvoir.

Il est inutile de dire que les allégations de votre côté non seulement se contredisent, mais manquent également de cohérence. Elles équivalent à un rejet pur et simple des deux documents intercoréens historiques que sont le Communiqué commun Sud-Nord et le Procès-verbal convenu sur la formation et le fonctionnement du Comité de coordination entre le Sud et le Nord, dont les deux côtés de la Corée sont conjointement parties signataires.

Je dois vous rappeler à cet égard que nous avons entrepris notre dialogue intercoréen parce que nous estimions des deux côtés que nous avions de multiples problèmes à régler entre nous et qu'ils ne pourraient l'être que par voie de dialogue, de négociation et d'accord mutuel entre les deux parties directement intéressées, c'est-à-dire les deux côtés coréens. C'est précisément sur ce point de vue partagé par nos deux côtés que nous nous sommes fondés, le 4 juillet 1972, pour adopter, signer et publier conjointement le Communiqué commun Sud-Nord préconisant l'établissement du Comité de coordination entre le Sud et le Nord, organisme intercoréen commun, chargé de s'efforcer de régler l'ensemble des problèmes qui se posaient dans les relations entre les deux côtés coréens.

Il y a également lieu de noter que cet accord intercoréen a été encore renforcé le 4 novembre 1972 par un accord intercoréen ultérieur, portant adoption du Procès-verbal convenu sur la formation et le fonctionnement du Comité de coordination entre le Sud et le Nord et précisant que ce Comité avait pour mission 1) de réaliser une unification indépendante et pacifique, 2) de promouvoir des échanges politiques intercoréens, 3) de réaliser des échanges intercoréens dans les domaines économique, culturel et social, 4) de parvenir à un relâchement des tensions militaires et, enfin, 5) de favoriser des mesures communes dans le domaine des activités d'outre-mer.

Ce sont là les deux documents intercoréens historiques auxquels les deux côtés ont souscrit solennellement et dont nous sommes conjointement tenus de respecter fidèlement les dispositions. Et, pour ce faire, il convient d'assurer un fonctionnement normal du Comité de coordination entre le Sud et le Nord, en stricte conformité avec les dispositions pertinentes desdits documents, tous problèmes auxquels pourraient donner lieu les relations intercoréennes devant être soumis au Comité pour examen et négociation en vue d'un règlement de commun accord.

Tant que ces deux documents historiques restent en vigueur, il va donc sans dire que votre côté ne peut aucunement justifier les prétendues "conditions préalables" qui bloquent le fonctionnement normal du Comité. Et il est indispensable que les deux côtés assurent de nouveau, sans délai et inconditionnellement, le fonctionnement normal de cet organe.

Conformément aux dispositions expresses des deux documents intercoréens historiques, le but de nos deux côtés qui gèrent le fonctionnement du Comité de coordination entre le Sud et le Nord est incontestablement de parvenir en définitive, d'une manière indépendante et pacifique, à l'unification de notre pays divisé, grâce à nos efforts conjugués au sein de cet organisme intercoréen. Il faudrait naturellement interpréter le refus persistant de votre côté d'accepter que le Comité fonctionne de nouveau normalement comme un manque d'intérêt à l'égard de la paix dans la péninsule coréenne, de l'amélioration des relations intercoréennes et d'une unification authentiquement pacifique du pays. C'est précisément pour cela que je saisis aujourd'hui cette occasion de renouveler mon appel pour que nos deux côtés normalisent, sans délai et inconditionnellement, le fonctionnement du Comité.

Je dois faire observer, bien qu'à regret, que la longue interruption du fonctionnement normal du Comité de coordination entre le Sud et le Nord est imputable au refus obstiné de votre côté d'accepter que cet organisme tienne sa quatrième réunion plénière à Pyongyang, dans votre partie du territoire coréen, malgré notre accord selon lequel les réunions plénières du Comité se tiendraient alternativement à Séoul et à Pyongyang. La dernière réunion plénière du Comité a eu lieu à Séoul, en juin 1973, et c'est donc au tour de Pyongyang d'accueillir la quatrième réunion plénière de cet organisme. J'ai, à plusieurs reprises, précisé que moi-même et les autres membres du Comité de coordination entre le Sud et le Nord du côté de Séoul avons toujours été prêts à nous rendre à Pyongyang pour y participer à la quatrième réunion plénière lorsqu'une date serait fixée pour cette réunion, qui aurait déjà dû avoir lieu depuis longtemps. Puis-je réaffirmer que ma position demeure inchangée et que j'espère que la quatrième réunion plénière du Comité se tiendra à Pyongyang, conformément à notre accord en la matière.

Malheureusement, cependant, il s'avère toujours que votre côté n'a aucune intention d'accueillir la réunion à Pyongyang et, à en juger par son attitude en la matière, je ne peux que conclure qu'il doit avoir des raisons non indiquées qui l'empêchent de tenir la réunion de votre côté de la Corée.

En somme, je me trouve dans une position où l'on me demande, afin de normaliser rapidement le fonctionnement du Comité de coordination entre le Sud et le Nord, d'envisager la possibilité d'un compromis. Je propose donc, si cela vous convient mieux, que nos deux côtés tiennent la quatrième réunion plénière du Comité à Panmunjom, dans la zone neutre entre nos deux côtés, au lieu de Pyongyang.

Je propose également que nos deux côtés tiennent la onzième réunion des Vice-Présidents du Comité de coordination entre le Sud et le Nord le 20 octobre 1975, afin d'examiner des questions de procédure relatives à la quatrième réunion plénière proposée. J'espère que vous répondrez favorablement à cette proposition conciliatrice.

THESE ARE THE RESULTS OF THE RESEARCH
CONDUCTED BY THE RESEARCHER IN THE
FIELD OF THE RESEARCH. THE RESEARCHER
WAS INTERESTED IN THE RESEARCH OF THE
RESEARCHER IN THE FIELD OF THE RESEARCH.

THE RESEARCHER WAS INTERESTED IN THE
RESEARCH OF THE RESEARCHER IN THE
FIELD OF THE RESEARCH. THE RESEARCHER
WAS INTERESTED IN THE RESEARCH OF THE
RESEARCHER IN THE FIELD OF THE RESEARCH.

THE RESEARCHER WAS INTERESTED IN THE
RESEARCH OF THE RESEARCHER IN THE
FIELD OF THE RESEARCH. THE RESEARCHER
WAS INTERESTED IN THE RESEARCH OF THE
RESEARCHER IN THE FIELD OF THE RESEARCH.